

Contact et inscription

03.21.09.05.47

[formation.continue@ifsi-berck.fr](mailto:formation.continue@ifsi-berck.fr)

Retrouvez-nous sur

[www.ifsi-berck.fr](http://www.ifsi-berck.fr)

## FORMATION CONTINUE

GCS de formation en santé

BP 145

62600 Berck-sur-Mer

Siret : 26620961800047

N° existence : 3162 P 001 562



Institut de Formation en Soins Infirmiers  
Institut de Formation pour les Aides-Soignants

4 rue de l'ancien calvaire BP 145  
62604 BERCK SUR MER Cedex  
03 21 09 05 47-secretariat@ifsi-berck.fr

## SENSIBILISATION AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES

## Public concerné :

- Professionnels amenés à identifier, signaler et accompagner des situations de violences au sein des couples et des familles.

## Prérequis :

- Aucun.

## Contenu de la formation :

- Présenter les différentes violences au sein des couples et des familles : les données chiffrées, les différentes formes de violences, le cycle des violences ;
- Les psychotraumatismes et leurs conséquences
- Les violences intrafamiliales face à la loi – le cadre légal, le dépôt de plainte ;
- Les clés pour identifier et soutenir une personne confrontée à des violences intrafamiliales ;
- Le travail en réseau.

## Compétences visées :

- Acquérir un premier niveau de compréhension des dynamiques des violences conjugales et intrafamiliales ;
- Comprendre l'impact des violences et le retentissement psychologique sur la victime et sur l'enfant co-victime ;
- Optimiser l'identification et l'orientation des victimes de violences ;
- Mobiliser ses compétences relationnelles et organisationnelles au décours de la prise en charge et accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales ;
- Connaître le réseau existant pour savoir orienter vers les partenaires.

## Intervenants :

- Cadre paramédical formé aux violences intrafamiliales.

## Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques ;
- Echanges avec les participants ;
- Illustration à l'aide d'exemples.

## Modalités d'évaluation :

- Participation active ;
- Quiz de début et de fin de formation.

## Validité de la formation :

- Certificat de réalisation délivré en fin de formation.

## Cadre législatif :

- Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales ;
- Loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ;
- Circulaire du 25 novembre 2021 relative au déploiement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé ;
- Décision n°2020-0282/DC/SBPP du 10 décembre 2020 du collège de la Haute Autorité de Santé portant adoption de la recommandation de bonne pratique intitulée "Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple".

## Durée :

7 heures

## Horaires et lieu :

9h00-12h30 / 14h00-17h00  
GCS de Formation en Santé

## Date :

Consultez l'agenda sur notre site internet

## Tarif :

90 € par participant

## Effectif du groupe :

10 participants minimum  
16 participants maximum